

Arrêté n° 30.2023 - 03-01-00002
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans les communes de 1000 habitants et plus
du département du GARD à compter du 1er septembre 2023

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu l'instruction ministérielle INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, modifiée par l'addendum NORINTA2031715J du 4 février 2021,

Vu les propositions des maires des communes concernées,

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département du Gard,

Considérant qu'il convient de renouveler, à l'issue du délai de trois ans intervenu depuis les dernières élections municipales générales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : sont désignés, pour une durée de trois ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de 1 000 habitants et plus, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Ces instances sont composées :

- soit de 5 conseillers municipaux en application des dispositions du code électoral,
- ~~soit d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire dans les cas des communes où :~~
 - une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement,
 - il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues pour les communes de 1000 habitants et plus,

- aucun conseiller municipal n'est prêt à participer à la commission de contrôle sur la base du volontariat

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture du GARD et les maires des communes de 1 000 habitants et plus du département du GARD, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le

Le préfet,



Jérôme BONET

**COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS MAIS DONT UNE SEULE LISTE
A OBTENU DES SIEGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT**

ARRONDISSEMENT DE NIMES

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	conseiller municipal	COMMUNES
M GERMA Régis	M JALICOT Christian	MME VAUTRIN Véronique	AIMARGUES
M. JABOUIN Daniel Suppléant M CHAMEROIS Philippe	MME PARISOTTO Danièle Suppléant M ISPIZUA Philippe	MME MEISSONNIER Martine Suppléant M PUGNOUD Raymond	ANGLES (LES)
M LHERMET Eric	M. VERGIER Jean-Pierre	MME GUERIN Marypierre Suppléant M. JOLY Christophe	BERNIS
M VIALA Frédérique	M GAS Philippe	MME OUTKINE CHAHABIAN Marie	BOUILLARGUES
MME VIAN Lucie	MME SALLE Bernadette	MME AZEMARD Annick Suppléante MME LAFORGUE Isabelle	CABRIERES
MME ROMAN Mireille	M BERNACHOT Gérard	M LANGLADE Claude Suppléante MME MALAFOSSE Catherine	CAILAR (LE)
MME PAGANO Hélène	MME GOUDET Andrée	M GIRAUD Jean	GARONS
M COUTAL Jean-Marie	MME MAZARS Marie Thérèse	MME DUCHER Catherine	GAUJAC
MME GEOFFROY France	MME BEGON Christine	MME MARTINEZ Colette	GENERAC
M VERSINO Grégory	MME DAVIN Alice	MME ALAMICHEL Brigitte Suppléante MME LEGAL Nassera	CALMETTE (LA)
MME GOLIARD Elisabeth	MME JOUAN Sandrine	MME BONNET Marielle	FOURNES
M AGNIEL Christian suppléant : M FANCHINI Jean-Marc	M MEGER Laurent	MME AIT IDIR Sarah	JONQUIERES-SAINT-VINCENT
MME AYMARD Bernadette	M CHAMONTIN Luc	M. GUIRAUD Christophe	LEDENON
M NOVELLI Jean-Claude	M SAVALLI Jean Pierre	M FRANCOIS Jean-Luc	MILHAUD
M CHAUMARD André	M QUEMA Alain	MME CORBIERE-CICERON Lysianne	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS
M PASTOR Lucien	MME SEPANIAC Véronique	MME AUBERT Marie Laure Suppléante : MME BIZOTTO J	MONTFAUCON
M FLANDIN François	M. QUIOT Philippe	MME PARTY Nicole. Suppléant : M RICHARD Jean-Louis	NAGES-ET-SOLOGUES
MME PRADIER Henriette	MME PHILIPPE Laetitia	MME SERMET Sandrine suppléante : MME CHAROUSSET	ORSAN
M ALBERTI Gérard	MME LARGEAU Isabelle	M FERRARA Jean	PUJAUT
M FLUTTE Bernard	M CHAPELLE Marius	MME BENHAMOU Christiane	RODILHAN
MME GALEA Genevieve Suppléant M BOMPARD André	MME DUBOIS Denise	M HANOUILLE Gérard	REDESSAN
M HERGOTT Jean Bernard	MME SION Stéphanie	M ACERBIS Alain	SAINT-ALEXANDRE
MME MARTIN Christine Suppléante : MME CAGNION Graziella	M TAFFIN Michel Suppléant : M BERTRAND Jean	M. FARGES Hervé Suppléante : MME ZAJDNER Françoise	SAINT DIONISY
MME GRAND Mireille	MME QUEYRANNE Sabine	MME PAMART Andrée	SAINT GENIES DE COMOLAS
M MARASCO Thomas	MME MAIGRON Joëlle	MME RATEAU Francine	SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES
M BIREMBAUT Sylvain	M. ALEGRE Cécilio	MME CANNONE PLOYÉ Martine	SAINT-GERVASY
M CAVALIER Jean-Claude	MME LECOUPANEC Michelle	MME GASQ Stéphania Suppléant : M CAVALIER Grégory	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
MME PAGES Michelle	M. TURRA Serge	MME FAUVELET Christine Suppléant M FABRE Emmanuel	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
MME COUTAUD Christine	M JALADE Eric	MME MARILLER Amandine Suppléant M DELATTRE Aymeric	SAINT-NAZAIRE
M CHAPEL Gérard	M MAITTO Bruno	M TAURELLE Vincent Suppléante MME TERRANA Véronique	SAINT QUENTIN LA POTERIE
MME LUCAS Marie Ange	M MERCIEUX Alain	M BENOIT Maurice	SAUVETERRE